

DECISION N° 2024-122 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de procédure pénale,

Vu la Convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune, Vu le décret du 11 juin 2024 du Président de la République nommant Mme Stéphanie DECOOPMAN Directrice Générale du CHU de Rouen à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1^{er} juillet 2024, nommant Mme Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale du CHU de Rouen et Directrice des centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, de Neufchâtel-en-Bray et du Belvédère,

Vu le règlement intérieur du CHU de Rouen.

DÉCIDE

Article 1er

Mme Fabienne DARCET, Coordonnatrice en Maïeutique, est en charge de la direction de l'Institut de Formation des Sages-femmes.

Article 2

Mme Stéphanie DECOOPMAN donne délégation de signature permanente à Mme Fabienne DARCET à l'effet de signer, et dans la limite de ses attributions :

- Les conventions de formation initiale et de formation continue,
- Les conventions de stage,
- Les attestations de formation,
- Les déclarations d'accident du travail,
- Les tableaux de validations des modules de la formation des sages-femmes,
- Les résultats d'admissibilité et d'admission du concours d'entrée,
- Les états de fréquentation des étudiants adressés à la Région Normandie.

Sont exclus de la présente délégation :

- La signature de marchés publics relevant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,
- La signature de délégations de service public.

Article 3

Mme Fabienne DARCET rend compte des conditions d'exécution de cette délégation à Mme Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune.

Article 4

La présente délégation est intuitu personae.



Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen. Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné et fera l'objet d'une nouvelle décision portant délégation de signature.

En sus, la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné, sans motivation aucune. Cette décision de retrait devra être publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 6

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime et sur le site internet de l'établissement.

La présente délégation de signature annule et remplace, toutes décisions de délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment, la décision n°2023-271.

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication.

Article 7

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication en déposant soit un recours gracieux auprès de la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère, soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le 0 2 SEP. 2024

Le Délégant Stéphanie DECOOPMAN

Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune

Le délégataire, Fabienne DARCET Coordonnatrice en Maïeutique

Copies:

Mme Fabienne Darcet Mme Stéphanie DECOOPMAN Monsieur le Comptable Public de l'Etablissement Registre de la Direction Générale